



LES VOYAGES

La Libre

Preference



La Libre Histoire
Histoire et Religion en Estrémadure Portugaise



Du 26 au 30 septembre 2022



Le programme :

BRUXELLES ✈ LISBONNE – OBIDOS – BATALHA
(150KM, ENV. 2H DE ROUTE)

LUNDI 26 SEPTEMBRE

Départ de l'aéroport de Zaventem en fin de matinée.

Déjeuner libre.

Arrivée à l'aéroport de Lisbonne et accueil par votre guide local francophone.
Transfert en autocar vers la région d'Estrémadure et Ribatejo.

Arrivée à **Óbidos** et promenade à la découverte de la ville.

La petite ville médiévale d'Óbidos est l'une des plus pittoresques et des mieux préservées du Portugal.

Située assez près de la capitale et en hauteur, à proximité de la côte Atlantique, Óbidos eut une importance stratégique sur le territoire. Déjà occupée avant l'arrivée des Romains dans la péninsule Ibérique, cette petite ville devint prospère, dès qu'elle fut choisie par la famille royale. Lorsque le roi Denis Ier l'offrit à son épouse, Isabelle d'Aragon, au XIIIe siècle, elle fut désormais considérée comme la « maison des reines » qui, au fil des différentes dynasties, l'embellirent et l'enrichirent. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles, cette petite localité possède autant d'églises.

Départ vers Batalha.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Lis Batalha – Afonso Domingues 4* (ou similaire).

Bénéficiant d'un emplacement privilégié dans le centre historique de Batalha, l'Hotel Lis Batalha fait face au monastère de Santa Maria da Vitória, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Joliment décoré et récemment rénové, il abrite désormais une quarantaine de chambres au décor traditionnel, chacune avec son propre style et charme.



Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, découverte du **Monastère de Batalha**, classé au Patrimoine de l'Unesco.

Le monastère offre un parfait exemple du gothique ibérique à son apogée avec sa façade sculptée, la nef surmontée d'une belle voûte nervurée. La chapelle du Fondateur présente une superbe coupole étoilée. Les remplages des arcades du cloître royal évoquent les moucharabiehs mauresques et donnent à cette cour gothique une exubérance orientale.



Déjeuner dans une cave-à-vin locale.

En après-midi, départ vers **Peniche**.

Visite de la prison et du **Musée National de la Résistance et la Liberté**.

Dominant le sud de la péninsule où Peniche est située, la puissante citadelle du XVI^{ème} siècle fut l'une des prisons de Salazar pour les prisonniers politiques.

L'enceinte conserve les boxes séparés par des vitres utilisés lors des visites aux détenus.



Retour vers Batalha.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Santarém**.

Santarém fut l'une des plus importantes cités de Lusitanie sous le règne de Jules César. Bastion stratégique au-dessus du Tage, elle fut objet des convoitises des Wisigoths, des Maures et des Portugais.

Lorsque Alphonse Henriques s'en empara en 1147, ce fut un tournant décisif dans la Reconquête et sa victoire devint une légende nationale qui mena à la construction du Monastère d'Alcobaça.

Déjeuner dans un restaurant local.

Départ vers **Alcobaça** pour visiter la majestueuse **Abbaye Royale Santa Maria**, inscrite à l'Unesco.

Fondée en 1152 par les moines de Cîteaux, l'abbaye allait devenir un siècle plus tard la plus puissante du pays. Le transept abrite les tombeaux d'Inès de Castro et du roi Pedro merveilleusement historiés dans la pierre calcaire. Le cloître du Silence séduit par la simplicité de ses lignes et l'ornementation raffinée de ses chapiteaux.



Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers **Tomar** et visite du **Couvent du Christ**, classé à l'Unesco.

Le développement de Tomar est intimement lié à l'Ordre des Templiers qui en 1159 reçut ses terres en guise de récompense pour l'aide apportée au roi Afonso Henriques, premier roi du Portugal, lors de la reconquête chrétienne du territoire. Ce fut Gualdim Pais, le premier Maître de l'Ordre au Portugal, qui fonda le château qui abrite en son sein le remarquable Couvent du Christ. Agrandi et modifié au long des siècles, il conserve l'influence de différents styles architectoniques et est l'ex-libris de la ville.

Déjeuner dans un restaurant local.

Dans l'après-midi, transfert vers **Fatima**.

Visite des deux Basiliques et de la chapelle des Apparitions de Fatima.

D'origine lointaine, c'est la présence arabe qui a marqué le développement du lieu et lui a donné son nom. Selon la légende, lors de la reconquête chrétienne, le chevalier templier Gonçalo Hermingues serait tombé amoureux de Fátima, une femme maure captive lors d'une embuscade. Partageant cet amour, la jeune femme se convertit au christianisme, prenant le nom d'Oureana (origine de la ville d'Ourem).

Au début du XX^{ème} siècle, la ville est devenue l'un des centres mondiaux de la foi chrétienne et des pèlerinages à partir des apparitions de la vierge devant trois bergers.



Retour vers Batalha.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Transfert en autocar à l'aéroport de Lisbonne.

Déjeuner libre à l'aéroport.

Envol vers Bruxelles et arrivée à Bruxelles en début d'après-midi.

Note : l'ordre des visites peut être modifié en fonction des conditions climatiques et, ou des conseils du guide.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 JUIN : 1750€

APRES LE 15/06, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1850€**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **245€**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

CE PRIX COMPREND :

- / Les vols directs avec la compagnie TAP Portugal.
- / Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour 50 €).
- / Les transferts et les transports en autocar climatisé.
- / Les services d'un guide local parlant français.
- / Le logement en chambre double et petit déjeuner dans les hôtels mentionnés ou similaire.
- / La pension complète à l'hôtel ou dans des restaurants locaux.
- / Le forfait boissons inclus dans la pension complète (1/4 eau + ¼ vin + café le midi).
- / Les visites prévues au programme.
- / Les entrées dans les sites mentionnés.
- / L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- / La TVA.
- / La prime du fonds de garantie.
- / Les attentions de La Libre Belgique.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- / Les déjeuners du jour 1 et 5.
- / Les boissons hors forfait, les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- / Les assurances avec « Assurinco ».
- / Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales et/ou les compagnies aériennes avant, pendant et après le séjour.

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 23/12/2021

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LA VISITE DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FAIT A PIED ET REQUIERE DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT LA LIBRE HISTOIRE, L'ESTREMADURE PORTUGAISE DU 26 AU 30 SEPTEMBRE 2022

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 JUIN : 1750€**

APRES LE 15/06, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1850€**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **245€**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 22 AOUT.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : PORTUGAL D.3574

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULE LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconforts rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018